



## Renforcement de la prestation de services de santé

### Renforcement des soins infirmiers et obstétricaux

#### Rapport du Secrétariat

1. Dans la résolution WHA49.1, la Quarante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé demandait instamment aux Etats Membres de renforcer les soins infirmiers et obstétricaux au moyen d'un certain nombre de stratégies, visant notamment à : faire participer davantage de personnel infirmier et les sages-femmes à la réforme des soins de santé et à l'élaboration des politiques sanitaires nationales ; élaborer des plans d'action nationaux pour la santé intégrant les soins infirmiers/obstétricaux à la politique sanitaire nationale ; offrir des possibilités accrues au personnel infirmier et aux sages-femmes d'améliorer leurs compétences, et renforcer l'enseignement et la pratique des soins infirmiers/obstétricaux dans les soins de santé primaires.
2. Afin de mettre en oeuvre ces stratégies, le Directeur général était prié d'accroître l'appui fourni aux pays pour les aider, si besoin est, à élaborer, à mettre en oeuvre et à évaluer leurs plans nationaux de développement sanitaire, soins infirmiers et obstétricaux compris ; de promouvoir la coordination entre organismes et organisations chargés du renforcement des soins infirmiers et obstétricaux ; de promouvoir la formation du personnel infirmier et des sages-femmes à la méthodologie de la recherche ; et de garantir la continuité des travaux du groupe consultatif mondial sur les soins infirmiers et obstétricaux.
3. Le présent rapport, qui passe rapidement en revue les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la résolution WHA49.1, a été présenté, à titre d'information, au Conseil exécutif à sa cent septième session. La discussion du Conseil a fait apparaître l'étendue des préoccupations que suscitent les points soulevés et leur impact sur la performance des systèmes de santé.
4. Les services infirmiers et obstétricaux continuent de jouer un rôle essentiel en santé publique et dans le cadre des initiatives communautaires. Les infirmières et sages-femmes constituent le groupe le plus important d'agents de santé et jouent un rôle vital en dispensant des services dans les zones généralement mal desservies et dans les groupes vulnérables aussi bien que des services de soins de santé primaires.
5. Malgré des différences dans l'organisation et le développement des systèmes de santé dans les pays, la pénurie généralisée et croissante d'infirmières et de sages-femmes est une préoccupation commune. Celle-ci est particulièrement aiguë dans les pays en développement, où la précarité et l'irrégularité du financement du secteur de la santé, les bas salaires et les mauvaises conditions de travail s'allient pour favoriser l'émigration vers des pays offrant de meilleures perspectives.

6. Des progrès importants ont été faits dans l'élaboration de plans nationaux de soins infirmiers et obstétricaux. Plus de la moitié des Etats Membres de l'OMS ont élaboré ou sont en train d'élaborer des plans nationaux. Dans la plupart des cas, ceux-ci s'inscrivent dans un plan sanitaire national d'ensemble.

7. En revanche, les progrès sont restés modestes en ce qui concerne la participation accrue des infirmières et des sages-femmes à la réforme des soins de santé et à l'élaboration des politiques sanitaires nationales. Dans bien des cas, les infirmières ont aidé à recueillir les données et à concevoir les politiques de ressources humaines, mais ce n'est que dans des cas exceptionnels qu'elles participent pleinement à l'intégralité du processus d'élaboration des priorités ou des options politiques dans des domaines qui ne sont pas directement liés aux services de soins infirmiers et obstétricaux.

8. Dans l'ensemble, le nombre de bourses de formation permanente pour les infirmières a légèrement augmenté. On signale des capacités accrues de recherche et de formation en ce qui concerne les compétences gestionnaires et cliniques. L'offre est même désormais supérieure à la demande.

9. L'amélioration d'un système de santé quel qu'il soit dépend d'une bonne administration et de la mise en place de mécanismes de réglementation de la pratique des soins infirmiers et obstétricaux. Davantage de pays signalent avoir renforcé les mécanismes existants. Des outils et des méthodes de contrôle de qualité, allant de listes de contrôle et de vérifications et examens cliniques des dossiers des patients à la rationalisation des procédures de dépôt et d'examen des plaintes contre des infirmières, ont été mis au point dans de nombreux pays avec l'appui de l'OMS.

10. Dans de nombreux pays, les compétences en soins infirmiers et obstétricaux ne sont pas pleinement utilisées malgré une rentabilité avérée. Beaucoup ne tirent pas les conclusions des données qui montrent que les interventions de soins infirmiers et obstétricaux et une utilisation appropriée des infirmières et sages-femmes permettent d'accroître de façon spectaculaire la couverture par des interventions sanitaires de base.

11. L'OMS a réactivé le groupe consultatif mondial sur les soins infirmiers et obstétricaux qui est chargé de conseiller le Directeur général sur les politiques de promotion des soins infirmiers et obstétricaux. Les principales recommandations du groupe ont trait à l'importance de la participation des infirmières et des sages-femmes à l'élaboration des politiques sanitaires nationales et à la nécessité de mettre en place des programmes durables de façon à constituer des cadres infirmiers et obstétricaux capables de contribuer au processus d'élaboration des politiques et de prise de décision. En outre, des alliances stratégiques avec des partenaires s'imposent afin d'élaborer des indicateurs communs uniformes et de constituer une masse solide de connaissances qui permettent d'infléchir la politique sanitaire nationale, en particulier dans les domaines où les soins infirmiers et obstétricaux sont particulièrement rentables et en ce qui concerne leurs effets sur les maladies prioritaires dans un pays comme le VIH/SIDA, la tuberculose ou le paludisme. Compte tenu de la pénurie d'infirmières et de sages-femmes partout dans le monde, le groupe recommande que les efforts faits au niveau national pour planifier les effectifs soient renforcés afin que les ressources humaines soient mieux adaptées aux besoins réels de la population en matière de prestations. Compte tenu de l'importance des services de soins infirmiers et obstétricaux pour la prestation des soins de santé, il est également recommandé que l'OMS améliore les mécanismes visant à mettre à profit les compétences des infirmières et sages-femmes pour l'élaboration des politiques et programmes de l'OMS.

12. En ce qui concerne le rôle de l'OMS dans le renforcement des services de soins infirmiers et obstétricaux, un appui technique a été fourni afin de répondre aux demandes de pays dans plusieurs domaines tels que l'évaluation des services infirmiers et obstétricaux et des programmes d'études, ainsi

que l'élaboration et la mise en oeuvre de plans d'action nationaux et de programmes d'assurance de la qualité. Des normes applicables à l'enseignement et à la pratique de soins infirmiers et obstétricaux ont été établies avec des partenaires tels que le Conseil international des Infirmières et la Confédération internationale des Sages-Femmes. Des instruments et des principes directeurs ont également été élaborés et mis en oeuvre en matière de lutte contre les maladies, de réduction des risques, de gestion des soins de santé et de prestation de services. Pour ce qui est de la sensibilisation, des déclarations ministérielles et autres déclarations d'intention ont été élaborées et approuvées.

13. Trente-cinq centres collaborateurs OMS pour les soins infirmiers et obstétricaux soutiennent les initiatives de l'OMS. Ils sont notamment actifs dans les domaines suivants : renforcement du potentiel, élaboration de programmes d'études, projets de recherche concertés et initiatives intra- et interrégionales, l'accent étant mis sur la collaboration entre pays développés et pays en développement. Le nombre de centres collaborateurs présents dans ces derniers devrait augmenter à l'avenir.

14. L'examen des progrès accomplis a montré que plusieurs activités méritaient une attention accrue :

- appui technique aux pays en vue de renforcer les services de soins infirmiers et obstétricaux et la mise sur pied d'une approche systématique de la documentation et de la diffusion de données sur les interventions efficaces ;
- la promotion de méthodes, de modèles et de lignes directrices reposant sur des bases factuelles, en particulier en ce qui concerne l'enseignement et la pratique des soins infirmiers et obstétricaux ;
- la recherche avec les partenaires de solutions pratiques au problème mondial de la pénurie de personnel et de sa migration ;
- un soutien accru au groupe consultatif mondial sur les soins infirmiers et obstétricaux, le renforcement du rôle des centres collaborateurs de l'OMS et la création d'une vaste alliance chargée de promouvoir les soins infirmiers et obstétricaux ; et
- l'élaboration et l'utilisation d'indicateurs uniformes pour suivre et mesurer les progrès aux niveaux mondial, régional et des pays dans la réalisation des objectifs fixés.

## **MESURES A PRENDRE PAR L'ASSEMBLEE DE LA SANTE**

15. L'Assemblée de la Santé est invitée à envisager d'adopter la résolution contenue dans la résolution EB107.R2.

= = =